



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 23 février 2023

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES FACE À LA CRISE ÉNERGÉTIQUE – RENCONTRE AVEC DES TRÈS PETITES ENTREPRISES POUR DÉCRYPTER LES AIDES

Pour soutenir les entreprises touchées par la hausse des prix de l'énergie, l'État a mis en place différents dispositifs d'aide (bouclier tarifaire, amortisseur électrique, guichet unique...) pour les TPE-PME et des facilités de trésorerie. Des entreprises, en particulier des TPE, n'ont pas encore fait valoir leur droit à une aide alors qu'elles sont éligibles au dispositif.

Pour bénéficier des différents dispositifs, les TPE et les PME doivent impérativement remplir et transmettre à leurs fournisseurs une attestation unique disponible sur :

- les sites des fournisseurs d'énergie ;
- les sites www.impots.gouv.fr ou www.economie.gouv.fr

Cette attestation devra être retournée à leur fournisseur d'énergie **avant le 31 mars 2023**.

Pour informer les entreprises sur les différents dispositifs de soutien mis en place par le Gouvernement, les services de l'État en Mayenne multiplient les rencontres avec les acteurs économiques et leurs représentants, comme ce vendredi 24 février 2023 dans l'arrondissement de Mayenne.

Par ailleurs, plusieurs interlocuteurs sont disponibles pour répondre aux questions des entreprises et les accompagner dans le dépôt de leur demande :

- La plateforme nationale au 0806 000 245 (service gratuit + prix de l'appel) et le site www.impots.gouv.fr/aide-gaz-electricite
- Luc Mobèche, conseiller départemental à la sortie de crise joignable aux adresses codefi.ccsf53@dgfip.finances.gouv.fr et par téléphone au 02 43 49 74 09
- Thierry Deroin, correspondant TPE/PME à la Banque de France : TPME53@banque-france.fr
- Lauren Mounichy, conseillère Développement Durable et Économie circulaire à la Chambre de commerce et d'industrie : 02 43 49 50 09 et lauren.mounichy@mayenne.cci.fr
- Thierry Mongazon, conseiller Développement Durable à la Chambre des métiers et de l'artisanat : 02 43 49 88 69 et tmongazon@artisanatpaysdelaloire.fr
- Les experts comptables
- Le médiateur énergie pour les TPE ou pour les PME.

Cabinet de la préfète

Tél. : 02 43 01 50 70/71/72
Mél. : pref-communication@mayenne.gouv.fr
Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

46 rue Mazagran
53000 LAVAL CEDEX

1/1